



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019 A 18H30

Étaient présents :

Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Alexia PIERINI, Frédéric BERNE, Manon CROUSIER, Adjoint.
Jocelyne MOSCATO, Michel AGNEL, Myriam IGHIR, Jean-Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Séverine LANEZ, Jonathan PAVON, Jonathan MIGNE, Anaïs MARCADENT, Sophie BORNE, Gérard PRIVAT, Martial GARCIA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Jessica ABATE donne procuration à Myriam IGHIR
Jean-Luc ANTOINE donne procuration à Jean-Luc CANILLOS
Marie-Noëlle PELLATON donne procuration à Jean-Claude MAGES
Pascal LENTHERIC donne procuration à Patrick PANNETIER
Laurence PESTEL donne procuration à Yves CAZORLA
Olivier SUAREZ donne procuration à Frédéric BERNE
Romain BERLEMONT donne procuration à Patricia CHENEL
Philippe PECOUT donne procuration à Gérard PRIVAT

Absents : Ingrid SOLER et Maha OUTALEB

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan PAVON

VOTE à L'UNANIMITÉ

Adoption du P.V du Conseil Municipal du 4 septembre 2019

VOTE à L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°1 : BASSIN DE L'ARDOISE – AVIS POUR L'ENQUETE PUBLIQUE –
RAPPORTEUR : Jean-Claude MAGES**

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'enquête dont la commune est dépositaire tout en émettant une réserve quant à la réalisation de ces aménagements – déviation et bassin qui améliorent la situation du bourg de l'Ardoise vis à vis des inondations par ruissellement mais qui devront rester compatible avec le projet initial de la société Sud Environnement qui prenait en compte une inondation d'occurrence centennale.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :
ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°2 : DÉVIATION 580 – AVIS POUR L'ENQUETE PUBLIQUE –
RAPPORTEUR : Jean-Claude MAGES

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'enquête publique de la Préfecture pour la déviation de la RN 580 à l'Ardoise sous réserve :

- . De maintenir les transports publics routiers et les arrêts associés à l'endroit actuel dont l'Agglomération du Gard Rhodanien a la charge,
- . De soutenir les commerçants de l'Ardoise dans leurs projets futurs de déplacement en fonction de la déviation,
- . De demander à l'Etat que la déviation projetée assure la transparence hydraulique nécessaire à tout ouvrage futur de protection des inondations par ruissellement d'occurrence centennale pour permettre un exutoire vers le trou de Cascavel et le Nizon.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOpte A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°3 : ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2018 – RAPPORTEUR :
Michel AGNEL

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2018, publié sur le site de la commune.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOpte A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°4 : URBANISME – RÉVISION DU P.L.U – PROJET CANET
CORDIER - RAPPORTEUR : Jean-Claude MAGES

Comme suite à la délibération du 27 avril 2017 portant déclaration de projet pour le secteur Canet Cordier emportant mise en compatibilité du PLU, l'enquête publique a eu lieu du 24 juin 2019 au 26 juillet 2019 et le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 9 août 2019 et a émis un avis favorable.

Le secteur Canet-Cordier se situe à proximité immédiate du centre-bourg historique de Laudun-L'Ardoise au sud de la cave coopérative. D'une superficie globale de 3.8 hectares, le programme immobilier prévoit :

- . des locaux d'activités professionnelles et de services : une maison médicale pluridisciplinaire de 280m² de plancher,
- . 40 logements locatifs sociaux pour 2 600m² de plancher dont la moitié pour les seniors en « maison en partage ».
- . et 65 parcelles de terrains à bâtir libres constructeurs

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOpte A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°5 : AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LE TRANSFERT DE BIENS ENTRE COLLECTIVITÉS – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

A la demande du Trésorier et en vue de faciliter les opérations comptables de transfert, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif aux finances de la commune, notamment liées aux restructurations comptables et financières. A titre d'exemple, les documents liés au transfert de compétences découlant des effets de la Loi NoTRé tels que les PV de transferts d'actif et de passif de la gestion de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales vers les comptes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°6 : RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE FILIERE POLICE MUNICIPALE - RAPPORTEUR : Alexia PIERINI

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération pour verser l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux fonctionnaires de la filière police municipale, de catégorie B, dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380, dès lors qu'ils bénéficient par ailleurs des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) prévues par le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 susvisé.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°7 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6125- 020 – crédit-bail immobilier + 70 000,00 €

Chapitre 012 – charges de personnel

Article 64111- 020- rémunération principale - 70 000,00 €

Total 0

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21312 – 213 – constructions – bât. Scolaires - 175 000,00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2312 – 213 – agencements et aménagements
De terrains + 175 000,00 €

Article 2315 - 822 – instal, mat et outillages techniques + 208 747,00 €

Total + 208 747,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Article 1317 – 01 – budgets communautaires + 94 874,00 €

Article 1327 – 01 – budgets communautaires + 15 383,00 €

Article 1336 – 01 – participation pour VRD + 23 520,00 €

Article 1321- 01 – Etat + 64 970,00 €

Article 1318 – 01 – autres + 10 000,00 €

Total

+ 208 747.00 €

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 (PRIVAT, PECOUT, GARCIA)

ADOPTE A LA MAJORITÉ

DOSSIER N°8 : TRAVAUX – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CD30 – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

Par délibération du 4 septembre 2019, l'assemblée a approuvé le dossier d'enfouissement des réseaux secs du tronçon restant en centre-ville de la Rue des Anciens Combattants pour solliciter les subventions auprès du SMEG. Il convient de poursuivre le plan de financement de l'opération avec l'aménagement de la voirie dont l'Avant-Projet Sommaire s'élève à 240 000 € HT proposé par OPUS VRD, le maître d'œuvre.

Proposition d'une aide financière au Conseil Départemental du Gard dans le cadre du contrat territorial :

. CD 30 (30%)	72 000.00 €
. Part communale	168 000.00 €

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°9 : PISCINE – AVIS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PISCINES COUVERTES DANS L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Considérant les désordres constatés quant à la solidité à froid du bâtiment de la piscine municipale de Laudun-L'Ardoise, le service a été fermé le 18 septembre 2019.

Dans ce cadre, il convient de reconsidérer deux volets majeurs autour de ce service d'envergure intercommunale : Les travaux de réhabilitation des bâtiments et le fonctionnement de la structure.

La commune de Laudun-L'Ardoise n'a plus les moyens financiers de faire fonctionner une telle structure qui sert surtout aux populations extérieures – écoles, collège, associations intercommunales, administrés des communes voisines etc.- plutôt qu'aux seuls administrés de Laudun-L'Ardoise.

A cet effet, une discussion est engagée avec la Préfecture du Gard et le Président du Gard Rhodanien. Il est proposé de solliciter un avis pour la prise en compte des piscines couvertes dans l'intérêt communautaire. Un séminaire communautaire a lieu en novembre ; un débat peut être engagé sur le principe de partage du service, de son fonctionnement et de l'optimisation des flux.

Proposition de la prise en compte des piscines couvertes dans la définition de l'intérêt communautaire du Gard Rhodanien.

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°10 : ÉDUCATION – CONVENTION ENT – ÉCOLES AVEC L'ACADÉMIE - AVENANT – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

La convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles du 1^{er} degré, a été signée en date du 28 septembre 2017. Pour les années 2017 -2018 et 2018-2019, l'adhésion a porté sur l'école LAPIERRE soit 50€ TTC par école et par an. Cette convention étant valable jusqu'au 31.10.2021, un avenant pour l'année 2019-2020 est prévu pour 3 écoles rajoutant l'école maternelle et l'école élémentaire ROLLO à l'Ardoise.

L'Education Nationale fournit les outils informatiques conformes aux programmes pédagogiques, logiciels, hébergements, accompagnement et formation des utilisateurs, l'assistance de premier niveau etc. La commune s'engage quant à elle, à doter les écoles des équipements informatiques et les accès Internet nécessaires à l'utilisation de l'ENT-école.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°11 : ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'ARDOISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

La commune n'a jamais engagé l'étude pour réaliser le schéma directeur d'assainissement de l'Ardoise. Il convient de se mettre en conformité et, à cet effet, la commune a contracté avec AF CONSEIL de Nîmes une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le cahier des charges en cours d'analyse auprès du Guichet unique du Conseil Départemental du Gard.

Le montant prévisionnel du schéma s'élève à 100 000 € HT et il convient de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau (60%) et du Conseil Départemental du Gard (20%).

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°12 : ASSOCIATIONS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « CADETS DE LA DÉFENSE » - RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

Le dispositif des « cadets de la défense » du 1^{er} REG est un programme lancé par le 1^{er} REG et la délégation militaire départementale du Gard (DMD30) pour l'année 2019-2020 en proposant à une trentaine de jeunes gens volontaires gardois nés en 202 ou 2003 d'y participer. Les objectifs du programme sont : de promouvoir le sens de la citoyenneté et le partage des valeurs de la République, développer le goût de l'engagement et l'esprit de solidarité, faire découvrir la Légion étrangère, l'armée de Terre, ses métiers et les possibilités de carrière qu'elles offrent, tisser des liens pérennes entre la jeunesse et l'armée.

Leur budget annuel s'élève à 9000€. Il est proposé au conseil municipal de leur verser une subvention de 1000€ pour le compte de l'association « Club sportif et artistique du 1^{er} REG ». Compte 6574.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A LA MAJORITÉ

**DOSSIER N°13 : AFFAIRES GÉNÉRALES – VŒU SUR LA RÉORGANISATION
DES SERVICES DE LA DGFIP - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a présenté un projet de réorganisation de ses services. Si la rationalisation de la dépense publique est légitime, le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien, qui est la 3^{ème} agglomération du Gard et le 2^{ème} pôle industriel d'Occitanie, ne peut accepter le projet présenté.

Ainsi la commune demande le maintien du service aux entreprises et aux particuliers à Bagnols-du-Cèze, et le maintien de la Trésorerie de Pont-Saint-Esprit.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOpte A LA MAJORITÉ

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE :

. N° MP-2019-09-01 du 11 septembre 2019 : contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de VRD chemin de la Sarriette et impasse du lotissement « Les Terrasses du château » avec Sud Ingénierie, au taux de rémunération de 3.8%, soit une rémunération prévisionnelle de 22 644.44 € HT.

. N° CA-2019-09-D002 du 17 septembre 2019 : Indemnisation de la SMACL pour l'incendie du 30 janvier 2019 à la Gendarmerie de Laudun-L'Ardoise de 5 372.71 €.

. N° MP-2019-09-D002 du 18 septembre 2019 : marché de procédure adaptée avec la société EUROPE SERVICE à Aurillac pour l'achat d'une balayeuse de voirie de la marque SCHMIDT au prix de 140 000 € HT.

. N° MP-2019-09-D003 du 30 septembre 2019 : marché avec le Groupe ROBERT à Verfeuil, pour des travaux des cours des écoles primaire et maternelle J. Rollo à L'Ardoise d'un montant de 145 051.82 € HT.

. N° MP-2019-10-D001 du 27 septembre 2019 : Avenant n°1 au marché 1703 T – Travaux de voirie communale – Entretien et réparation par l'entreprise DAUMAS à Laudun-L'Ardoise, pour rajouter un prix nouveau d'emplois partiels d'un montant de 1 900 € HT/tonne.

. N° MP-2019-10-D002 du 27 septembre 2019 : Avenant n°1 au marché 1809 T – Extension et gros travaux du réseau d'eaux usées par l'entreprise DAUMAS à Laudun-L'Ardoise, pour rajouter des prix nouveaux de travaux de terrassement et de canalisation.

. N° PRA 2019-10-01 du 7 octobre 2019 : Application des tarifs des redevances de location du Forum modifiée : nouveaux tarifs de nettoyage pour les grosses manifestations familiales avec repas, mariages et manifestations à but lucratif.

. N° DGS 2019-10-15 : Désignation de l'avocat CGCB Avocats & Associés à Montpellier pour le contentieux d'urbanisme au Tribunal Administratif – BERNE-MAGNIN C/ COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE.

Fin de séance à 19h33.
Le Maire,
Yves CAZORLA



Le secrétaire de séance,
Jonathan PAVON